



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 19 AU 23 OCTOBRE 2020

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DE L'UNION EUROPÉENNE ONT TROUVÉ UN ACCORD S'AGISSANT DE LA PAC POUR LA PÉRIODE 2021-2027 ET RENVOIENT LA NEGOCIATION DU POSEI AUX TRILOGUES SUR LE REGLEMENT TRANSITOIRE :

Le Conseil des ministres de l'Agriculture des 19 et 20 octobre s'est soldé, après de longues négociations, sur une position du Conseil sur la PAC pour la période 2021-2027.

Il s'agira de la position du Conseil pour la négociation qui s'ouvrira prochainement avec le Parlement européen pour négocier un texte définitif, qui sera ensuite adopté par les co-législateurs pour une mise en œuvre à partir de 2022/2023, une fois la période transitoire terminée.

Ce texte de compromis du Conseil ne fait aucune mention du budget du POSEI et les Etats membres ont fait le choix de renvoyer l'issue des négociations sur le budget du POSEI aux trilogues sur la période transitoire de la PAC qui se tiendront en novembre.

Vous pouvez accéder aux positions du Conseil s'agissant des trois règlements de la PAC aux liens suivants :

- Règlement plans stratégiques :

https://drive.google.com/file/d/1vcNTdxDdGOvNV0RzwUfHmpQUdYZ_FVHF/view?usp=sharing

- Règlement horizontal :

<https://drive.google.com/file/d/1cMhGZaBCgI-5pVzj6M4j-XUtCB3cehYS/view?usp=sharing>

- Règlement OCM :

https://drive.google.com/file/d/1jIs-mq31hpQG5no_mJetIIxFPfBcDBGd/view?usp=sharing

LE PARLEMENT EUROPÉEN A ADOPTÉ LA REFORME DE LA PAC POUR LA PÉRIODE 2021-2027 EN SÉANCE PLÉNIÈRE :

Les eurodéputés ont adopté aujourd'hui, en séance plénière, les trois règlements constitutifs de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour la période de programmation 2021-2027 :

- Le règlement « Plans stratégiques » ;
- Le règlement « Financement, gestion et suivi » ;
- Le règlement « Organisation commune des marchés » (OCM).

Ce dernier règlement, adopté avec 463 voix en faveur, 133 voix contre et 92 abstentions, prévoit plusieurs mesures spécifiques pour l'agriculture des RUP, notamment :

- Le rétablissement du budget du POSEI à son niveau actuel pour l'ensemble des RUP ;
- Le rétablissement du plafond du Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) à son niveau actuel pour l'ensemble des RUP (le Parlement s'étant déjà prononcé sur la revalorisation du plafond du RSA français dans sa position pour le règlement transitoire) ;
- L'instauration des Cotisations interprofessionnelles étendues (CIE) permettant aux organisations interprofessionnelles des RUP de collecter des cotisations d'opérateurs économiques non-membres de l'organisation qui interviennent sur le marché local.

Ces trois règlements adoptés par les eurodéputés constituent la position du Parlement européen durant les négociations interinstitutionnelles sur la réforme de la PAC 2021-2027 devant débiter le mois prochain.

CLÉMENT BEAUNE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EUROPÉENNES, DÉFEND LE MAINTIEN DU BUDGET DU POSEI :

Le mardi 20 octobre, la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale a auditionné M. Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes, sur les résultats du Conseil européen qui s'est tenu les 15 et 16 octobre.

Lors de cette audition, le député de La Réunion, David Lorion a interpellé le ministre sur la baisse du budget du POSEI. En guise de réponse, Clément Beaune a certifié que la mobilisation pour le maintien du budget du POSEI se poursuivait au plus haut niveau du gouvernement français et a souligné son engagement en ce sens aux côtés des ministres des Outre-mer et de l'agriculture, Sébastien Lecornu et Julien Denormandie.

Le ministre a insisté sur la volonté du gouvernement français d'assurer le maintien du budget du POSEI pour la période 2021-2027, la France s'étant donné pour mission de défendre la PAC dans son ensemble.

Il a également précisé que le maintien du niveau du budget du POSEI en l'état constitue un enjeu budgétaire majeur pour les RUP et une somme modique au niveau européen, et que les deux positions sont donc réconciliables.

Il a conclu en indiquant que le Premier ministre Jean Castex se rendra à Bruxelles le vendredi 23 octobre et échangera avec la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Selon nos informations, le sujet du POSEI a été mis à l'ordre du jour des discussions.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 26 AU 30 OCTOBRE 2020

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 26/10	<p>Commission Agriculture (AGRI) : <i>Audition publique : « La situation des marchés des fruits, des légumes et du vin – les conséquences des mesures de l’UE pour faire face à la pandémie de COVID-19 ».</i></p>	<p>Forum en ligne sur les énergies propres pour les îles de l’UE</p>		
Mardi 27/10	<p>Commission Agriculture (AGRI) : - <i>Communications de la présidence.</i></p> <p>- <i>Échange de vues avec un représentant de la Commission (DG AGRI) sur les questions agricoles relatives au commerce</i></p> <p>Commission Pêche (PECH) <i>La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les pays non-coopérants.</i></p> <p>Commission commerce international (INTA) - <i>État d’avancement des négociations en trilogue en cours.</i></p> <p>- <i>Règlement des différends commerciaux au sein de l’Union.</i></p>	<p>Forum en ligne sur les énergies propres pour les îles de l’UE</p>		
Mercredi 28/10		<p>Forum en ligne sur les énergies propres pour les îles de l’UE</p>		
Judi 29/10				
Vendredi 30/10				